

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Introduction aux études des migrations II: Perspectives des sciences sociales et de droit

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier principal B A - ethnologie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Pilier principal B A - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Pilier principal B A - sociologie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Pilier secondaire B A - ethnologie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3
Pilier secondaire B A - géographie	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Christin Achermann
Ass. Robin Stünzi

Objectifs:

Ce cours vise à donner aux étudiant-e-s de la 2ème ou 3ème année de BA le cadre contextuel des points de vue théorique, juridique et « pratique » (c'est-à-dire l'application de la loi) de différents sujets dans le domaine politique et juridique des migrations.

Contenu:

Les migrations des individus entre Etats-nations sont fortement influencées par les lois nationales et le droit international qui définissent non seulement les conditions cadre de qui a le droit d'entrer un pays, mais aussi les modalités de séjour et d'intégration dans la société d'accueil. Cette introduction aux études des migrations donnera au cours de deux semestres un aperçu de différents sujets du domaine : l'ampleur et le caractère des mouvements migratoires en Suisse et dans le monde, les caractéristiques des migrant-e-s, l'Etat-nation et le contrôle des migrations, l'admission au pays, le système d'asile, l'intégration, l'exclusion des personnes indésirables, la naturalisation, etc. Chaque thématique sera abordée selon les perspectives suivantes : la théorie en sciences sociales, le cadre juridique, le côté « pratique » et empirique (c'est-à-dire l'application de la loi et l'action des acteurs concernés). Les sujets abordés dans le cours du semestre de printemps sont: Le système et la politique d'asile, les personnes indésirables (« sans-papiers », requérant-e-s d'asile débouté-e-s), le trafic et la traite d'êtres humains, l'exclusion. Les renvois.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes.

L'examen porte principalement sur une présentation de la réponse de l'étudiant-e à une question choisie à l'avance parmi une liste de questions proposées, pour laquelle un document (cf. les consignes sur Claroline) devra impérativement être rendu (au plus tard) 24 heures avant l'examen.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra avec des lectures obligatoires. Il est recommandé, mais pas obligatoire, d'avoir suivi le cours "Introduction aux études des migrations I" au semestre d'automne.